

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA SURETÉ NATIONALE

SURETE DU DISTRICT
DE SAINT-ETIENNE

Brigade Spécialisée

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SAINT-ETIENNE, le 28 Juin 1966

L'Officier de Police Jacques MARCELLESI
en service à la Sûreté du District

A Monsieur LE COMMISSAIRE PRINCIPAL, Chef
de la Sûreté du District de Police de
SAINT-ETIENNE

OBJET : Evaluation du nombre de Nord Africains vivant
- dans des bidonvilles
- dans des locaux insalubres, vétustes ou surpeuplés.

REFER : Instructions, en date du 24 Juin 1966, de Monsieur le Commissaire Divisionnaire, Chef du District de Police de SAINT-ETIENNE.

J'ai l'honneur de vous rendre compte de ce que enquête effectuée, par l'ensemble des fonctionnaires de la Brigade Spécialisée, sur les bidonvilles et locaux insalubres, vétustes ou surpeuplés de la Circonscription de Police de SAINT-ETIENNE fait ressortir les points essentiels suivants :

= Il n'y a pas de bidonvilles, ni non plus de locaux insalubres, dans les Communes de SAINT PRIEST EN JAREZ et de VILLARS.

= Il y a quelques locaux vétustes et surpeuplés mais pas de bidonvilles, dans les communes ci dessous :

LA RICAMARIE : Ils sont sis 15 et 21 rue J.P. Blachier, 21, 23 et 45 rue J.M. PONS, 20 rue Gendarme Martin, 45 rue P. Langevin, 12 Bd V. Hugo, 5 rue de la République et également dans le quartier de la Mine, au crassier de Bayon et au lieu dit La Roa.

Au total ils habitent 130 personnes, dont 84 célibataires et 9 ménages comptant ensemble 28 enfants.

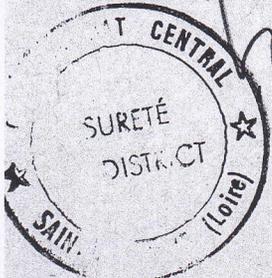
SAINT-GENEST-LERPT : La maison Thigzert, au Cluzel, et la maison Bastide, à la Goutte Noire, sont parmi les plus vétustes.

Mod. 84.51

VU et TRANSMIS

St-Etienne, le 29 JUIN 1966

Le Commissaire Principal
Chef de la Sûreté



Il y a aussi quatre logements insalubres, dans une ancienne ferme, aux Rives du Cluzel, et des locaux surpeuplés au n° 28 de la rue Guimet.

Au total 16 familles, comptant 67 enfants, sont mal logées.

LA TALAUDIÈRE : Les locaux insalubres sont sis aux lieux dits "Du Montcel" (25 célibataires) et "La Gabet" (5 célibataires)

TERRENOIRE : Sont mal logées, en des locaux vétustes, 2 familles au n° II de la rue Voltaire et 3 familles aux "Cinq Chemins"

Au clos Rréher 4 autres familles vivent en des locaux surpeuplés.

Au total 53 personnes, soit 9 ménages comprenant 35 enfants.

SAINT-JEAN-BONNEFONDS : 10 célibataires et un ménage sans enfant vivent dans de médiocres conditions, au n° 14 de la rue Ferrer.

-
- -

En fait c'est seulement à SAINT-ETIENNE que la situation de l'habitat Nord-Africain est vraiment précaire, encore convient-il de dire qu'il s'agit d'un centre urbain où 40 % des Français eux mêmes sont logés de façon peu satisfaisante.

LES BIDONVILLES : Trois d'entre eux avoisinent le Parc des Sports de MEONS. Il en est un dans les dépendances du puits de Mars et un autre depuis ce lieu jusqu'à celui dit La Carrière, non loin de l'ancienne route de la Talaudière.

Le 3ème est sis en bordure de cette route et longe la rue de Molina.

Bien qu'il ne compte qu'une vingtaine de célibataires il convient de citer aussi le Bidonville de la rue Paillard.

Pour l'ensemble de ces quatre bidonvilles on dénombre environ 115 baraques et une population approximativement évaluée à 400 personnes : 100 célibataires et 70 ménages comprenant 160 enfants.

A noter qu'à l'exclusion des Algériens il n'y a pas d'étrangers dans ces bidonvilles.

Les autres migrants sont, dans leur ensemble, logés d'une façon décente, souvent dans les cantonnements d'entreprises. Quelques familles peuvent toutefois occuper un local d'accueil insuffisant ou insalubre mais il s'agit en général d'une solution d'attente et, au bout de quelques mois, les intéressés parviennent à se procurer un logement relativement convenable.

C'est pourquoi ils ne sont pas non plus concernés par la suite du présent rapport.

LES LOCAUX INSALUBRES, vétustes ou surpeuplés

sont en effet principalement occupés par des Nord-Africains. Ils sont sis en différents quartiers de la ville mais principalement dans les rues Polignais, Tarentaize, Pierre Semard, du Soleil, Louis Soulié, de la Talaudière et des Carrieres.

Ils consistent parfois en garnis et il nous a été donné de noter que les chambres offertes sont peu nombreuses et que la moyenne des pièces dont disposent les Nord-Africains de la profession est seulement de 3 ou 4, ce qui représente environ 160 chambres pour 46 exploitants.

Ces chambres ne répondent que peu aux règles les plus élémentaires de l'hygiène, aussi bien en raison du manque d'installations sanitaires appropriées à ce genre de commerce que du fait du surpeuplement des lieux.

Ce surpeuplement est tel que rares sont les chambres non transformées en véritables dortoirs. En exemple nous citerons :

27 rue Tarentaize : 7 chambres- 11 lits - 18 occupants.

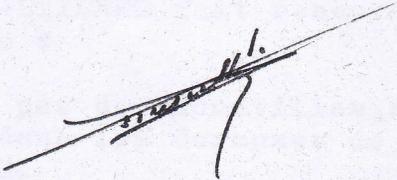
38 rue du Monteil : 2 chambres- 6 lits - 19 occupants.

85 rue L.Soulié : 3 chambres- 6 lits - 15 occupants.

Chaque lit compte donc deux utilisateurs et parfois trois.

Il peut presentement être admis qu'en outre des 400 personnes vivant en bidonvilles, et dont il a déjà été parlé, c'est approximativement 3.000 autres Nord-Africains que l'on trouve logés en des locaux insalubres vétustes ou surpeuplés.

Il s'agit de 2.800 Algériens (1.050 célibataires + 350 ménages comptant 1.050 enfants) et de 200 Marocains (120 célibataires + 15 ménages comprenant 50 enfants) ./.


Jacques MARCELLESI
Officier de Police

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA SURETÉ NATIONALE

Firminy le 28 JUIN 1966

Commissariat de Police
F I R M I N Y .

LE COMMISSAIRE PRINCIPAL
à

-:-:-

N° 6.461.

Monsieur LE PREFET DE LA LOIRE
S/C. de Mr Le Commissaire Divisionnaire
Chef du District
à SAINT-ETIENNE.

OBJET : Recensement des bidonvilles et des locaux insalubres, vétustes ou surpeuplés.

REFER. : Vos instructions du 24.6.66.
transmission N° I6.932/A du 24.6.66.

En exécution de vos instructions citées en référence, j'ai l'honneur de vous rendre compte de ce qui suit :

Les communes de FRAISSES & UNIEUX de notre circonscription, ne comportent aucun bidonville ou local insalubre, vétuste ou surpeuplé.

Il existait à FIRMINY deux quartiers comportant des logements insalubres : Quartier du BAS MAS et des ABATTOIRS ; Quartier SAINT-PIERRE . Le premier a été transformé en "Zone Industrielle " et la totalité des logements abattus . Le second destiné à être transformé en " Zone d'Habitations " est en cours de démolition.

Les locataires de ces quartiers ont été relogés dans la plupart des cas, à l'amiable. Seuls quelques récalcitrants ont fait l'objet de jugement d'expulsion.

